

## La protection sociale des personnes étrangères

*La session « La protection sociale des personnes étrangères » est proposée par le Gisti depuis 1995. L'accès aux droits sociaux déjà complexe pour de nombreuses personnes l'est encore davantage pour les personnes étrangères en raison de conditions spécifiques qui leur sont opposées.*

*Compte tenu de la grande diversité des dispositions de protection sociale et des nombreux changements intervenus, s'y retrouver n'est pas évident. Connaître les points clés concernant les personnes étrangères et surtout acquérir une méthode pour retrouver les réponses en matière d'accès aux prestations sociales est indispensable pour celles et ceux qui conseillent, défendent, accompagnent toutes sortes de publics : familles, mineur-es, retraité-es, étudiant-es, majeur-es, réfugié-es, titulaires de titres de séjour précaires, sans-papiers...*

*La session, qui se déroule sur deux journées, a pour objet de donner une méthode pour déterminer les conditions que les personnes étrangères doivent remplir pour accéder à ces droits et pour savoir comment lever les obstacles rencontrés.*

*Cette formation s'attache à faire des allers-retours entre les règles légales et les pratiques des administrations concernées, les situations rencontrées par les stagiaires venant nourrir la réflexion du groupe.*

**Durée :** 14.00 heures (2.00 jours)

### Profils des stagiaires

- Travailleur.es sociaux (assistant.es social.es, CESF, éducateur.ices spécialisé.es...)
- Juristes et Avocats
- Militant-s et Bénévoles associatifs, syndicalistes au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

### Prérequis

- Accompagner des personnes étrangères dans leurs démarches sociales, administratives ou juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

**Type de formation :** Formation présentielle

### Accessibilité de la formation

> Sauf mention contraire, toutes les formations proposées se déroulent en présentiel, à Paris, dans des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'adresse exacte est précisée dans la convocation. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire, le Gisti n'a pas nécessairement la possibilité d'assurer les formations en présentiel dans des conditions satisfaisantes. Des sessions peuvent alors être proposées en distanciel. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées de ce changement de modalité et se voient offrir le choix de maintenir leur inscription ou la reporter à une session ultérieure.

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation. Pour vous inscrire, merci de transmettre par mail ou par voie postale une fiche d'inscription dûment complétée. La fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.

> Pour les personnes en situation de handicap, prenez contact avec Marie ([formation@gisti.org](mailto:formation@gisti.org)), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

### Objectifs pédagogiques

- Objectif principal : Savoir retrouver et utiliser les bases légales en matière de protection sociale pour les personnes étrangères et apporter des réponses appropriées en matière d'accès aux droits
- Savoir utiliser les bases du système de la protection sociale en France en situation
- Utiliser en situation les sources du droit national, européen et international mobilisables pour la protection sociale des personnes étrangères
- Identifier les points clés et les conditions particulières exigées des personnes étrangères
- Évaluer les différentes possibilités de recours

### Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

GISTI | 3 Villa Marcès PARIS 75011 | Numéro SIRET: 31513157300042 | Numéro de déclaration d'activité: 11751042475 (auprès du préfet de région de: Région Ile-de-France)

L'équipe pédagogique est composée de formatrices et formateurs intervenant de longue date dans les formations du Gisti. Enseignant-chercheur-euses, juristes ou travailleur-euses social-es, tout-es sont spécialistes de la protection sociale des personnes étrangères et s'attachent à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit des étrangers et ses évolutions.

Référent pédagogique de la formation: Antoine Math, chercheur en sciences humaines, spécialiste de la protection sociale

### Moyens pédagogiques et techniques

- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En distanciel, elles sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage.
- En outre, certaines publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies (remises sur place ou envoi par courrier en cas de formation à distance)
- En cas de formation à distance, la session se déroule sur la plateforme Big Blue Button, spécialement conçue pour l'animation de classe virtuelle et ne nécessitant pas de logiciels particuliers à télécharger par les stagiaires. Une assistance technique à la connexion est mise en place en amont et pendant la formation dans la limite que les stagiaires disposent d'un équipement informatique et d'une connexion internet adaptés aux besoins de la visio-conférence.
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au mode distanciel. L'accent est d'avantage mis sur l'interaction et la participation des stagiaires au moyens de techniques d'animation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Un questionnaire de post-formation est envoyé aux stagiaires afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation vécue ainsi que d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement (ou un lien d'émargement numérique en cas de formation à distance) est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité.

### Contenu de la formation

- Matin 1: Introduction
  - Protection sociale en France
  - Accès des étrangers à la protection sociale : problèmes spécifiques
  - Hiérarchie des normes et instruments internationaux
- L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clefs
  - Condition de nationalité
  - Condition de résidence sur le territoire français
  - Condition de régularité du séjour (résidence régulière)
  - Condition portant sur l'entrée en France des enfants
  - Condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence
  - Condition d'antériorité de titres de séjours
- Après-midi 1: La protection maladie
  - Architecture du système et principe de fonctionnement
  - Conditions pour les personnes étrangères
  - Les différents systèmes de financement des soins : assurance maladie (Puma), complémentaire santé solidaire, aide médicale d'État (AME), dispositif soins urgents et vitaux...
- Matin 2: Les prestations familiales et prestations assimilées
  - Condition de résidence en France (allocataire, enfants)
  - Condition de charge effective et permanente de l'enfant

- Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
- Condition portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
- Rétroactivité des droits aux prestations pour les personnes étrangères obtenant une protection internationale ("réfugié", protection subsidiaire)
- Rétroactivité des droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative
- Le revenu de solidarité active (RSA) et la condition d'antériorité de titres de séjour (RSA, ASPA)
  - Condition de régularité de séjour
  - Condition d'antériorité de titres de séjour
  - Quand et comment contester la condition d'antériorité de titres de séjour de 5 ans (RSA) ou de 10 ans (ASPA) ?
- Après\_midi 2: Vieillesse : retraite de base, retraites complémentaires, minimum vieillesse (ASPA) et minimum invalidité (ASI)
  - Pension de retraite versée par le régime de base de la sécurité sociale
  - Pension de retraite versée par les régimes complémentaires
  - Minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées - ASPA)
  - Minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité - ASI)
- Les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale : comment contester les pratiques et les décisions des caisses et autres organismes sociaux ?
- Nota Bene: S'ils/elles le jugent nécessaire, les formateurs·trices pourront modifier le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participant·es.

Date de création du document : 3 mai 2021 - Date de la dernière mise à jour du document : 26/04/2021